

Communication Aifris Montréal 2017

Claudia della Croce, Professeure Haute école de Travail social – éesp – Lausanne – Suisse

Axe 1 : la recomposition des solidarités, témoin et partie prenante de la transformation des liens sociaux

Quelles conditions pour une participation permettant de constituer des publics ?

Cette communication traite des processus de participation, dans l'idée que ceux-ci, s'ils sont réellement participatifs permettent de constituer des publics et d'avoir un impact sur les solidarités. Par « constitution » des publics, il faut entendre la création d'un ensemble instauré par les personnes concernées afin de se « rendre capables » (au sens du concept de « capacités » développé par Sen ainsi que du concept de public développé par Dewey) et de pouvoir faire exister un point de vue reconnu autour de thématiques sociales actuelles telles que l'écologie, la pauvreté, les réseaux solidaires de proximité ou la participation culturelle par exemple. Cette « constitution » de publics autour d'objets qui les concernent a sans doute des effets sur la recomposition des solidarités et les transformations des rapports à autrui et des rapports collectifs.

Selon Dewey, le public n'existe pas en soi – tout comme le sujet n'existe pas en soi, c'est l'expérience qui le fabrique ou qui le rend visible. Nous développerons pour commencer le concept d'expérience qui, selon de Jonckheere (2010), définit l'expérience comme étant : « ce qui arrive à un être humain dans ses rapports avec ses semblables et avec le monde social et naturel dans lequel il vit » (p.187).

Pour lui, vivre c'est expérimenter, il se réfère à William James (2005) pour qui l'expérience pure définit tout ce qui est en relation avec d'autres choses. « Le sel expérimente l'eau, c'est-à-dire entre en relation avec elle et se dissout. Inversement, l'eau expérimente le sel. (...) L'observateur de ce phénomène entre en relation avec la relation de l'eau et du sel et de ce fait, expérimente la relation entre ces deux composants et les effets de dissolution produits » (p.187).

Transposé au travail social, « l'expérience décrit ce qui arrive à un travailleur social dans la rencontre avec ceux auxquels il a à faire » (p.187). Le concept d'expérience ici développé est essentiel pour le travail social. En effet, si l'on postule que les expériences se rencontrent dans un monde d'objets partagés alors nous postulons qu'il est possible de comprendre un autre être humain par les expériences qu'il relate et qu'il exprime. Ce que nous comprenons d'un autre individu est essentiellement la manière dont il expérimente des objets que nous expérimentons aussi. Le concept d'expérience pose donc la compréhension de l'autre, mais plus largement le rapport au monde dans lequel nous vivons, il interroge également les théories pour savoir si celles-ci nous donnent les moyens de décrire nos expériences ou si elles ne sont rattachées qu'à un monde abstrait qui n'existerait que dans ces théories.

En art par exemple c'est l'expérience de l'œuvre qui fabrique le sujet et lorsqu'il s'agit d'un collectif, c'est l'expérience de l'œuvre qui constitue un public. Dewey, l'un des précurseurs de l'idée de démocratie participative, assigne une raison d'être au public : « la raison d'être d'un public n'est pas de critiquer ou, à l'inverse, de faciliter les décisions des gouvernants ; elle réside dans le repérage des conditions qui rendent nécessaires une réglementation de celles des activités sociales qui sont productrices d'un public » (Zask, 2008, p.169). Nous pouvons en déduire qu'il faut donc des intérêts partageables pour qu'un public puisse se constituer. Un public se constitue à partir d'un « agrégat de personnes ayant des intérêts

communs », c'est-à-dire non fondés sur l'identité des participants mais sur un accord fondé sur la pluralité (des personnes, des engagements, des opinions et des arguments).

Un collectif qui partage une expérience commune d'un objet - un jardin communautaire par exemple - peut se constituer comme public. Cela permet alors une possibilité de composer ou recomposer des solidarités. Suivant Dewey dans son concept de l'organisation d'un public effectif, il faut insister sur l'importance de l'expérience partagée pour qu'un public se constitue. Il s'agit bien de fabriquer du collectif constitué, c'est-à-dire fabriqué d'humains, d'idées, d'objets, selon l'activité. Mais c'est bien l'activité ou l'objet (jardin communautaire, expérience d'œuvres d'arts par exemple) qui rend visible et qui constitue le public. Pour que cette constitution puisse se réaliser, il faut néanmoins que certaines conditions liées à la participation soient respectées.

Qu'est-ce que la participation ?

La participation est utilisée de manière abondante pour qualifier toute pratique ou expérience qui implique le citoyen mais la plupart du temps, ni la manière, ni le degré de participation, ni le statut des personnes, ni non plus le rôle que l'on donne au participant (citoyen) ne sont définis. En passe d'être dénaturée tant son usage est devenu abusif la notion de participation est un concept qualifié de concept « attrape-tout » par certains auteurs.

En Suisse par exemple, la notion de participation culturelle se développe de manière importante, notamment du fait que l'office fédéral de la culture désigne celle-ci comme un objectif prioritaire de politique culturelle pour la période 2016 à 2020. Mais il est légitime de se demander quels types de projets participatifs assurent et soutiennent de réelles conditions pour que l'on puisse parler d'engagement des participants ?

Aucune définition unique n'est admise lorsque l'on parle de participation. Ce n'est pas une idée neuve, elle est abordée tant sous les angles juridique, sociologique que psychologique, philosophique mais également économique et managériale. On peut toutefois avancer qu'il s'agit d'un processus global ou d'un ensemble de processus s'inscrivant dans la durée et que la délibération ne saurait suffire pour parler de participation. Elle n'existe par ailleurs qu'en situation ou dans l'action et un certain nombre de conditions la déterminent.

Quelles sont ces conditions ?

Un nombre important d'échelles de degrés de participation a été produit par différents auteurs. Arnstein (1969) a décliné une échelle à huit degrés rassemblés en trois degrés principaux : le partenariat qui est une négociation entre citoyens et détenteurs du pouvoir décisionnel, la délégation de pouvoir où les citoyens occupent une position majoritaire dans la négociation et enfin le contrôle citoyen où la décision, sa mise en œuvre et son évaluation relèvent directement des citoyens. Seul ce dernier degré pourrait être qualifié d'une participation réelle et effective, le pouvoir étant partagé. Cependant, et beaucoup d'études l'ont constaté, ce degré est rarement observé dans les faits et la plupart du temps la participation ne dépasse pas les deux premiers degrés. Il faut relever que la participation est multiforme mais il faut également « dénoncer » les formes réductrices de participation mises en place dans de nombreux programmes d'activation par exemple, qui ne sont que des illusions de participation.

Joëlle Zask (2011) de son côté propose « un inventaire des figures de la participation » (p. 11), en fragmentant la participation en trois types : « prendre part, apporter une part et recevoir une part » (p. 11). Dans la première forme, nous sommes invités à participer à un événement auquel nous contribuons par notre présence. Dans la seconde, il y a une contribution par un apport personnel qui établit un échange. Il faut également que cette

contribution provoque une réaction pour qu'elle puisse être qualifiée d'interactive. Dans la troisième figure, Zask indique que nous participons tous et toutes aux bénéfices d'une société donnée, prenant pour exemple celui de la protection par la puissance publique. Mais elle ajoute qu'il y a plusieurs manières de « définir les bénéfices de la protection de la puissance publique » (p. 13). Elle considère que ces bénéfices sont en quelque sorte des « opportunités d'individuation » (p. 13) qui, contextualisées, permettent aux individus de se réaliser pleinement et ainsi d'être reconnus.

En s'inspirant du concept de capabilité d'Amartya Sen (1985), Bonvin (2010) a tenté une lecture critique du concept de participation. Il relève lui aussi qu'il existe de nombreuses formes participatives qualifiées de « coopération symbolique », dans lesquelles les objectifs réels sont ciblés sur l'adhésion du participant à des décisions prises indépendamment de lui. Nous pouvons ranger dans cette catégorie tous les processus par lesquels nous informons les gens mais également ceux dans lesquels nous les consultons, leur demandons leur avis, sollicitons leurs points de vue sans que cela ne pèse dans la décision finale.

L'approche de Sen permet de penser les dimensions constitutives de la participation. Il en relève trois. La première est inhérente à la vie : pour Sen participer est en soi mieux que ne pas participer, c'est un postulat de départ pour lui. La seconde est instrumentale : celles et ceux qui participent peuvent défendre leurs points de vue et leurs revendications. Sen précise que le silence – qu'il qualifie de non participation – est l'ennemi le plus redoutable de la justice sociale car celles et ceux qui ne peuvent pas s'exprimer ne peuvent pas non plus lutter contre les injustices sociales. La troisième est une dimension constructive de la participation basée sur un processus de construction sociale qui signifie que toute personne qui ne participe pas serait en quelque sorte exclue des processus de construction de la réalité sociale.

Au cœur de l'approche de Sen, se trouve la notion de « capacité d'expression », qui indique la liberté réelle des personnes à exprimer leur point de vue, désirs et attentes et à faire en sorte qu'ils soient pris en compte lors d'une décision collective. Sen relève que selon la position que l'on occupe dans la société, cette capacité d'expression n'existe tout simplement pas.

Si l'on s'attache aux conditions devant être mises en place pour que la « capacité d'expression » soit réelle, Sen (1985) en indique trois : le pouvoir d'agir mis en lien avec les ressources et les droits formels dont peuvent bénéficier les personnes, la liberté de choix qu'il nomme « capacités » ou libertés réelles et enfin le fonctionnement effectif qui est la résultante des deux premières. Ce qu'il nomme par « capacités » ou capacités réelles, c'est qu'elles prennent en compte non seulement les ressources des personnes mais également tout l'environnement dans lequel se situe leur action. Dans la capacité d'expression, tous les facteurs doivent être pris en compte pour pouvoir parler d'une réelle capacité de participation. Lorsque Sen parle de ressources, il les définit comme l'ensemble des biens ou services auxquels une personne a accès, ce qui est souvent crucial pour déterminer la participation. Il ajoute que les capacités cognitives permettant de défendre un point de vue ou de participer à un débat public sont également importantes. Celui qui a la capacité de débattre a la capacité d'expression et la tendance à représenter les autres est dès lors très tentante. Pourtant, la représentation ne permet pas d'agir sur la participation puisqu'elle ne permet pas de restaurer les possibilités de participation de celles et ceux qui ne l'ont pas.

Si les professionnels du travail social peuvent mettre leurs capacités cognitives au service de la promotion des personnes, cela ne les dispense pas, de mettre en place des dispositifs permettant l'émergence de la capacité d'expression des publics.

Les dispositifs permettant la participation et la constitution des publics

Pour Agamben (2014) qui reprend Foucault (1964) : un dispositif est un ensemble de manières de faire, de techniques d'interventions, d'objets et d'espaces. Il est traversé par des idées et il s'examine dans les effets qu'il produit. Ce sont ses effets qui le font exister et qui font exister les personnes et les choses d'une certaine manière. Deleuze développe quant à lui le concept d'agencement, et plus précisément la notion « d'agencement machinique » pour parler du dispositif.

Dans les pratiques du travail social, il nous paraît essentiel de pouvoir questionner les dispositifs mis en place. Ceux-ci font-ils exister les personnes dont nous nous occupons de manière pleine et vivante ? Valorisent-ils réellement la participation des publics ?

Créer des dispositifs d'expérience c'est se demander quels effets ils produisent sur les personnes, sur les travailleurs sociaux, sur les idées. Dans un dispositif, un ensemble d'éléments s'entraînent entre eux comme dans une machine, tout est en relation. C'est ce que Deleuze nommait par le terme « machiner » : construire une machine d'intervention qui fabrique des idées, des connaissances, des affects et des percepts si on parle d'art, ce qui constitue des agencements.

En terme d'expérience esthétique, par exemple dans les pratiques de participation culturelle sur lesquelles portent nos recherches actuelles, Dewey (2010) indique qu'il n'y a pas de manière normative d'expérimenter une œuvre d'art. Cet aspect nous semble de première importance pour les publics avec lesquels les travailleurs sociaux sont en lien, publics qui souvent craignent de ne pas être à la hauteur d'une œuvre d'art, référant l'art à la culture bourgeoise.

Afin que les dispositifs permettent une réelle participation, la présence de diversité nous semble une première condition. C'est ce que Fraser (1992) a soulevé en développant l'idée de faire exister collectivement des publics forts et faibles dans les actions mises en place. Elle a fait l'expérience que lorsque les minorités ont le pouvoir de convaincre les autres – dans des dispositifs qui le permettent - alors les inégalités engendrées par le système commencent à s'effriter. Première condition, permettre la diversité ou la mixité des publics dans les dispositifs mis en place.

Deuxième condition, offrir des garanties permettant à chacune et chacun de pouvoir s'exprimer et de participer, au sens des capacités de Sen développées ci-avant. Pour les pratiques du travail social, ceci pourrait référer à la mise en œuvre de méthodes s'inspirant des pédagogies participatives, qui incluent des formes d'expression libres et plurielles afin d'inscrire les pratiques dans un processus participatif continu. Cela signifie un engagement dans des activités dans lesquelles les personnes peuvent exister pleinement et qui permettent l'appropriation de nouvelles connaissances et expériences dans un processus de conscientisation. En ce sens, les dispositifs mis en place par les professionnels sont déterminants pour construire de réels espaces de création commune, pour permettre aux publics de construire leur propre participation culturelle ce qui leur permettra de se constituer autour d'un objet.

La troisième condition passe par le concept d'expérience, tel que définie par de Jonckheere (2010) permettant la valorisation des personnes à travers des dispositifs refusant d'exclure.

Comme Autès (2004) le disait déjà, il ne s'agit nullement d'émanciper autrui car, « au nom de quoi agir sur autrui ? » (p. 51) et qu'est-ce qui justifie l'agir de certains sur d'autres ? Il s'agit bien plutôt de créer des espaces d'émancipation au sens dans lequel Abensour le définit :

« comme un mouvement moderne qui consiste à se libérer des formes d'autorité existantes, de telle sorte que puisse apparaître, se constituer une nouvelle manifestation de la vie, de désir d'humanité » (Abensour, 2009, p. 265).

Il s'agit également de ne pas gommer les effets d'un système libéral et lui donner caution en utilisant la participation pour insérer – réinsérer – inclure.

C'est à partir du concept de désir chez Deleuze (in Boutang, 1988) que nous terminerons en faisant un lien avec l'émancipation par la participation. Deleuze nous parle du désir comme un ensemble. La question qu'il pose est celle de la nature des rapports entre les éléments constituant cet ensemble pour qu'il y ait désir. Il place le désir dans le contexte de vie des personnes, dans leurs paysages, dans l'ensemble de leurs conditions de vie, dans leurs agencements. Désirer c'est construire un agencement, construire un ensemble, une région.

Deleuze a traité du désir contre les conceptions dominantes de la psychanalyse ce qui n'est pas notre propos ici, mais il a insisté sur le fait que le désir s'établit dans un agencement – lequel comprend des humains et des objets, des idées, des espaces – qu'il met en jeu plusieurs facteurs et qu'il passe par un collectif. En le suivant, nous pouvons dire que le désir est la possibilité d'expérimenter des agencements, de chercher des agencements qui nous conviennent.

Considérer que le désir est une force vitale et travailler sur la mise en lien de désirs dans la participation pose comme a priori fondamental de reconnaître les publics avec lesquels nous travaillons comme des êtres capables, des êtres de désirs, des personnes ressources en capacité de désirer, même si elles sont fragilisées à un moment de leur vie. Dès lors que nous stigmatisons les publics par leurs déficits ou leurs manques – c'est-à-dire non-désirants – nous ne sommes plus dans une visée émancipatrice. Par la mise en place de dispositifs qui refusent d'exclure, qui valorisent les personnes, qui permettent l'expérience dans la pluralité, nous effectuons ce travail de réflexion sur les contenus de nos actions qui peuvent à mon sens, constituer des tentatives pour renforcer les solidarités collectives.

Références bibliographiques

- Abensour, M. (2009). *Pour une philosophie politique critique*. Paris, Sens & Tonka, 2009.
- Agamben, G. (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Genève : Editions Payot Rivages.
- Autès, M. (2004). *Les paradoxes du travail social*. Paris : Dunod.
- Bonvin, J.M. « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen ». In *L'Économie politique* 2005/3 (no 27), p. 24-37.
- Cervera-Marzal, M. (2013). *Miguel Abensour, critique de la domination, pensée de l'émancipation*. Paris : Sens et Tonka.
- Deleuze, G. (1995). *L'Abécédaire de Gilles Deleuze*. Pierre-André Boutang et Claire Parnet. ARTE-TV
- Dewey, J. (2010). *Le public et ses problèmes*. Paris : Gallimard, Folio Essais.
- Jonckheere de, C. (2010). *83 mots pour penser l'intervention en travail social*. Editions IES : Genève
- Jonckheere de, C. (2011). Un regard sur la médiation culturelle du point de vue de la philosophie de l'esthétique. In : *Regards sur la médiation culturelle à partir d'Article 27. Bruxelles*.
- Sen A. (2000). *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*. Paris : Odile Jacob.

Référence électronique

Joëlle Zask, « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 15 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 12 juin 2017. URL : <http://traces.revues.org/753> ; DOI : 10.4000/traces.753

Présentation de l'auteur

Professeure à la HES travail social à Lausanne, titulaire d'un Bachelor en animation socioculturelle, d'un DSTS de l'Université de Neuchâtel et d'un Master en ergologie de l'Université d'Aix-Marseille. Mes enseignements et recherches s'inscrivent dans les domaines des méthodologies d'intervention collectives, de l'analyse de l'activité, de la médiation culturelle et de la participation culturelle.